

Assurance collective

La Fédération des préposé(e)s aux bénéficiaires est fière de vous offrir une assurance collective, pour tous ses membres actifs (Préposé(e)s aux bénéficiaires et ses connotations) ainsi que ses membres sympathisants (Toutes personnes intéressées aux buts de l'organisme) (Infirmier(ère)s, infirmier(ère)s-auxiliaires, cuisinier(ère)s, préposé(e) s d'entretien ménager, hommes de maintenance, familles d'accueil,...etc.)

Qu'est-ce que l'assurance collective ?

Assurance qui consiste à protéger, en vertu d'un même contrat, un certain nombre de personnes (Deux (2) et plus) appartenant à un groupe déterminé. Votre assurance collective au travail vous procure un filet de sécurité, pour protéger des risques susceptibles de porter atteinte à votre vie (Protection en cas de décès), ou à vos intégrités physiques (Accident, de maladie ou d'invalidité), essentielle si jamais une invalidité devait vous empêcher de gagner votre vie.

À qui s'adresse l'assurance collective ?

Employeurs et employé(e)s qui deviennent membres actifs ou sympathisants de la FPBQ en établissements privés.

Quels établissements peuvent souscrire à une assurance collective de la FPBQ ?

- Ressources Intermédiaires (RI)
- Coopératives de services à domicile
- Agences de placement
- Résidences de type familial d'accueil (RTF) (Pour jeunes et adultes handicapés, RNI 9 lits et moins)
- Résidences pour personnes âgé(e)s du Québec
- CHSLD Privé

Tableaux comparatifs
Assurance collective : Tableau 1

Garanties	RAMQ (2009-2010)	Assurance FPBQ Plan A
Vie	N/A	Assurance Vie
	N/A	Décès Mutilation Accidentelle
	N/A	Personnes à Charge
Salaire	N/A	Invalidité courte durée
	N/A	Invalidité longue durée
Médicaments	Franchise	Franchise
	14,95\$/mois- 179,40 \$/an/personne Enfant(s) de moins de 18 ans : 0\$	100 \$/individuelle 200 \$/Familiale
	68 % Médicaments	75 % Médicaments
	Plus ou moins 5000 Médicaments	7000 Médicaments
Paramédicaux (Physio,...)	N/A	500\$ /ans / l'ensemble des spécialistes- 75%
Assurance voyage	N/A	Incluse
Dentaire	Enfant(s) de moins de 10 ans	N/A
Dentaire Accident	N/A	Inclus (Dent naturelle Seulement)
Services Optométriques	1 examen/an moins de 18 Ans	N/A
Aides Auditives	Incluses selon critères	N/A
Dr Best Docteur	N/A	Inclus
Couvrent membres actifs (PAB et ses connotations) et sympathisants (Tous les autres titres d'emplois)		

Tableaux comparatifs

Assurance collective : tableau 2

Garanties	Description	Plan A	Plan B
Vie	Assurance- vie	25,000\$	1 x salaire
	Décès mutilation accidentelle	25, 000\$	1 x salaire
	Personnes à charge	5 000\$ /Conjoint(e) 2 500\$ / Enfant(s)	10 000\$ /Conjoint(e) 5 000\$ / Enfant(s)
Salaire	Invalidité courte durée	N/A (Assurance-emploi et prestations de maladie 55%)	* 1-1-7-17 x 66,67%
	Invalidité longue durée	66,67% / Salaire, Après 120 jours d'Assurance-emploi et prestations de maladie - Jusqu'à un max. de 2 ans.	66,67% / Salaire- jusqu'à 5 ans
AMC	Médicaments	Franchise : 100\$ Individuelle-75% Franchise : 200\$ Familiale- 75%	Franchise : 50\$ individuelle-80% Franchise : 100\$ Familiale.-80%
	Paramédicaux (Physio, Chiro...)	500\$/ans / l'ensemble des spécialistes-75%	300\$/ spécialiste / ans- 80%
	Examen de la vue	N/A	50,00\$ / 24 mois
	Assurance- voyage	Incluse	Incluse
	Dentaire : Accident (Dent naturelle seulement)	Inclus	Inclus
	Best Docteur	Inclus	Inclus
<p>Couvrent membres actifs (PAB et ses connotations) et sympathisants (Tous les autres titres d'emplois)</p> <p>Soumissions pour groupe de 3-35 employés, à l'intérieur de 5 jours</p> <p>Soumissions pour groupe de 36 employés et plus, à l'intérieur de 2 semaines</p> <p>Préposé(e)s aux Bénéficiaires, Infirmier(ère)s, infirmier(ère)s- auxiliaires, préposé(e)s d'entretien et cuisinier(ère)s</p> <p>Peut combiner les plans A et B (Exemple : B la direction et le personnel infirmier et A pour tous les autres employés.)</p> <p>Groupe de moins de 35 employés, aucune expérience (Réclamation des frais médicaux) nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1er jour accident, 1er jour hospitalisation, 7^{ième} jour maladie, 17 semaines de couverture 			

Avantages pour votre entreprise et vos employés

- Attirer des employés de grande qualité et qualifiés, pour qu'ils soient couverts adéquatement ;
- De meilleures relations de travail qui se tissent ;
- Un régime d'assurance collective peut être un moyen souple et abordable de bonifier votre programme de rémunérations globales ;
- Motiver les employés, les fidéliser davantage et réduire le roulement de personnel, donc une plus grande stabilité d'employés ;
- Amélioration du moral et de la productivité en fournissant de la sécurité, du soutien aux employés ;
- Promouvoir un milieu de travail sain, réduire le taux d'absentéisme ;
- Procurer une rémunération avantageuse sur le plan fiscal, moins dispendieuse qu'une augmentation salariale, entièrement déductible d'impôts (Dépenses d'affaires) ;
- Aider votre entreprise à se démarquer de ses concurrents.

Notre expertise, vous permet d'envisager l'avenir d'une autre façon !
Notre priorité fondamentale est de répondre aux besoins de la Fédération et de ses membres !

Besoin de renseignements, pour communiquer avec nous

André Desforges

Conseiller autonome

Conseiller en sécurité financière

Conseiller en régime d'assurance collective

955, Boul. Pierre Bertrand

Québec (QC) G1M 2 E8

Adresse courriel : A.Desforges@PMTROY.com

Site Internet : www.pmtroy.com

Téléphone : 418-872-5567 Poste 1408

Sans frais 1866-780-0808

Télécopieur : 418-780-0707